

Rachat des 50% de mon concubin

Par **ODALYS**, le **01/07/2008** à **11:03**

Bonjour

Mon concubin et moi avons acheté une maison 50%/50%.

Il souhaite me vendre ses parts, quelles taxes me seront demandées? Frais de notaire...

Merci

Par Tisuisse, le 01/07/2008 à 14:25

Vous voyez le notaire car ce n'est rien moins qu'une simple mutation de propriété. Les frais de notaire sont fixés par la loi, donc aucune inquiétude.